



# Guide pour les Utilisateurs

**Version 1.1  
February 2011**

TaxTron Inc.  
2292 Islington Road  
Etobicoke  
ON M9W 3W8  
<http://www.taxtron.ca>



# Table des matières

Approbations gouvernementales .....	5
Exonération de responsabilité.....	5
Bienvenue à TaxTron .....	6
Ce qui est inclus .....	6
Activation du logiciel TaxTron .....	6
TaxTron Aide .....	7
La famille TaxTron .....	7
Mise en route.....	8
Systèmes de configuration requises pour TaxTron .....	8
<i>Plate-forme Microsoft Windows:</i> .....	8
<i>Macintosh:</i> .....	8
Installation TaxTron .....	8
<i>Windows</i> .....	8
Gestion des fichiers TaxTron .....	8
Utilisation de l'aide en ligne.....	8
TaxTron référence.....	9
Lancement TaxTron.....	9
Qu'est-ce qu'une déclaration de TaxTron .....	10
Les modes d'application .....	10
<i>Mode Formulaire</i> .....	11
Parcourir une déclaration .....	12
<i>Fenêtre - Sommaire</i> .....	13
<i>Fenêtre – Ouvrir les déclarations</i> .....	13
<i>Gestionnaire de Formulaires</i> .....	13
<i>Saisie de données</i> .....	14
Utilisation des menus.....	15
<i>Menu de fichier</i> .....	15
<i>Menu Éditer</i> .....	20
<i>Menu Voir</i> .....	20
<i>Menu Relier</i> .....	21

<i>Menu Outils</i> .....	21
<i>Menu Transmission (version professionnelle uniquement)</i> .....	25
<i>Menu Aide</i> .....	26
<b>Utilisation de la barre d'outils</b> .....	<b>27</b>
<b>Annexe</b> .....	<b>28</b>
Raccourcis du clavier .....	28
Les autres touches:.....	28
<b>Licence du logiciel TaxTron / Garantie</b> .....	<b>29</b>

## **Approbations gouvernementales**

Agence du revenu du Canada et les ministères provinciaux (Le conseil du Trésor d'Alberta et le Revenu Québec) ont approuvé la structure et le format de code à barres pour les pages de TaxTron pour le dépôt des déclarations de revenus en «formulaire prescrit». Vous devez suivre les procédures appropriées et les lignes directrices lors de la préparation et l'assemblage d'une déclaration.

Agence du revenu du Canada et le Revenu Québec ont certifié TaxTron (T1 et TP1) et l'Agence du revenu du Canada a certifié TaxTron pour les sociétés pour une utilisation dans le dépôt électronique des déclarations de revenus (TED, IMPÔTNET et IMPÔTNET TP1 et transmission par internet les déclarations de sociétés).

Ces approbations sont réémises sur une base périodique, et couvrent une période limitée de la certification. Avant utilisation vous devez vérifier que la copie que vous utilisez est appropriée à l'exercice fiscal de votre déclaration.

## **Exonération de responsabilité**

Vous êtes maintenant le propriétaire d'un logiciel sophistiqué qui simplifie la tâche de la préparation de votre déclaration de revenus canadienne. Pour utiliser TaxTron avec succès, vous devez:

- savoir comment faire fonctionner un ordinateur
- avoir une connaissance raisonnable pour la préparation de déclaration de revenus
- avoir accès aux guides de l'Agence du revenu du Canada et du revenu Québec

TaxTron modélise avec précision les calculs des déclarations de revenus. Pour développer une déclaration valide, vous devez inscrire correctement les informations dans les grilles et les formulaires TaxTron. Si vous êtes un nouveau utilisateur, nous vous recommandons de vérifier les calculs et de comprendre comment fonctionne TaxTron afin d'être convaincu que les fonctionnalités automatiques de calcul du programme sont satisfaisantes.

Toute réclamation formulée dans le dépôt de déclarations de revenus fédérales et provinciales en utilisant TaxTron demeure sous l'entièvre responsabilité de la personne qui dépose la déclaration de revenus.

# Bienvenue à **TaxTron**

TaxTron est un programme puissant qui simplifie la préparation des déclarations de revenus. Utilisez TaxTron pour préparer une déclaration pour un individu ou pour un couple de conjoints taillée sur mesure pour les résidents de n'importe quelle province ou territoire. Vous pouvez même modéliser des scénarios d'imposition différents pour déterminer comment maximiser les économies d'impôt sur le revenu.

TaxTron fournit des logiciels dans les éditions personnelles et professionnelles pour les ordinateurs Macintosh et Windows. Tous nos logiciels sont parfaitement bilingues en anglais et en français.

Pour préparer une déclaration sur TaxTron, les informations pour le contribuable sont inscrites sur des pages qui ressemblent à des formulaires d'imposition réels. TaxTron prend soin de tous les calculs et les transferts de données aux lignes appropriées. Lorsque vous êtes prêt à déposer une déclaration, TaxTron prépare une déclaration pour la transmission par ImpôtNet ou pour l'impression pour la transmission sur papier par voie postale - avec toutes les annexes et les formulaires nécessaires - dans le format et la séquence approuvée par le gouvernement.

## Ce qui est inclus

Chaque logiciel TaxTron est fourni en tant que fichier téléchargeable ou est disponible sur cédérom. Le contenu sera différent selon le logiciel que vous avez acheté. Veuillez lire le contrat de licence avant de l'utiliser.

TaxTron fournit des logiciels en éditions personnelles et professionnelles pour la préparation de déclaration de revenus canadienne, le T1 et TP1, ainsi que les déclarations de revenus de sociétés canadiennes, le T2. Quoique le contenu de chaque logiciel diffère, l'opération ainsi la présentation est essentiellement identique.

## Activation du logiciel TaxTron

Avant d'être en mesure d'imprimer ou de déposer des déclarations d'impôt vous devez impérativement activer votre logiciel. Les déclarations peuvent être préparées et enregistrées avant l'activation, mais ne peuvent pas être transmises sans activation.

L'activation peut être faite dans une de plusieurs façons: au moment de l'installation du programme ou vous aurez un prompt pour le faire ; avec l'aide de la commande dans le menu Outils, ou vous aurez un prompt avant de faire l'impression ou faire la transmission d'une déclaration par ImpôtNet. Les utilisateurs des éditions personnelles doivent inscrire un numéro de licence avant que l'activation soit complétée.

Selon le produit et le type d'une déclaration fiscale, vous pouvez également être tenu d'enregistrer une licence pour une déclaration. Des licences sont requises pour toute déclaration pour société de personnes préparée avec l'édition Mac Mini et l'édition limitée, de Macintosh et aussi pour toutes les déclarations fiscales personnelles avec un revenu de plus de 30.000 \$.

L'enregistrement d'une licence pour une déclaration va réduire le nombre de licences disponibles que vous avez acheté.

Enregistrement d'une licence peut être fait en utilisant la commande Activation du logiciel sous le menu Outils, ou lorsque vous êtes invité avant une première impression ou la préparation pour faire une transmission par ImpôtNet. Une fois inscrite, la déclaration peut être imprimée ou préparée pour ImpôtNet autant de fois que vous désirez. Une fois inscrite, vous pouvez aussi également préparer la déclaration pour la transmission pour le fédéral ainsi que pour le Québec sans avoir besoin d'une licence supplémentaire.

En outre, l'ARC impose une limite sur le nombre de déclarations qui peut être préparé avec la version personnelle du produit T1. Pas plus de 20 déclarations peuvent être préparées en installant une copie du logiciel. Cette limite est contrôlée par TaxTron. Vous pouvez visualiser votre consommation de cette limite en utilisant la commande « Limitation de l'ARC » pour Mac et l'option « Utilisation de la licence » pour Windows sous le menu Outils. Si vous essayez de dépasser cette limite, vous serez avisé lorsque vous imprimez ou transmettez

une déclaration par ImpôtNet. Ce n'est pas une limite sur le nombre de déclaration que vous pouvez préparer, il suffit simplement sur le nombre de déclarations préparées pour la transmission.

## TaxTron Aide

TaxTron offre une aide technique complète en anglais et en français à la fois par téléphone et par courriel pendant toute l'année, sur tous nos produits. Vous pouvez nous joindre par téléphone au (416) 491-0333, ou par courriel à [aide@taxtron.ca](mailto:aide@taxtron.ca).

## La famille TaxTron

### **Pour les déclarations individuelles, T1 et TP1:**

<b>TaxTron- Personnel</b>	Macintosh et Windows, approuvé chaque année pour la déclaration de revenus sur papier et l'utilisation ImpôtNet.
<b>TaxTron- Professionnel</b>	Macintosh et Windows, approuvé chaque année pour la déclaration de revenus sur papier et l'utilisation ImpôtNet.

L'édition TaxTron- Professionnelle pour Mac propose la version multi-juridictionnelle pour permettre la transmission d'une déclaration où les impôts sont dues à plus d'une province.

### **Pour les déclarations de sociétés, T2 et AT1:**

<b>TaxTron Mini</b>	Macintosh, pour les petites sociétés et la capacité de la déclaration est limitée.
<b>TaxTron Edition Limitée</b>	Macintosh, mais ne supporte pas le multi-juridictionnelle - capacité de préparer une déclaration de revenus complète.
<b>TaxTron pour Sociétés</b>	Macintosh et Windows, pour toutes les sociétés, sauf les banques et les sociétés d'assurance.

Tous les logiciels (T2) pour les sociétés préparent les déclarations pour le fédéral et pour toutes les provinces, y compris l'AT1 pour les résidents d'Alberta, sauf pour le Québec. Nous ne supportons pas actuellement la préparation pour une déclaration du Québec CO17. Nos logiciels T2 sont mis à jour deux fois par an conformément aux modifications introduites par l'ARC.

**Remarque:** Le logiciel décrit dans ce guide est notre produit actuel pour Windows, édition Professionnelle.

Nos logiciels Macintosh seront conformes aux caractéristiques et fonctionnalités décrites ici, mais pas à l'heure actuelle.

# Mise en route

## Systèmes de configuration requises pour TaxTron

### **Plate-forme Microsoft Windows:**

- Windows XP, Windows 2000, Windows Vista Familiale Basique / Familiale Premium / Intégrale 32 (ou 64 bits), Windows 7 Édition Familiale Premium / Professionnel / Intégrale (32 ou 64 bits),
- 512 Mo de RAM
- Intel Pentium 4, 1 GHz ou processeur compatible plus rapide
- 1024 x 768 résolution d'écran supérieure ou
- 100 Mo d'espace libre d'espace disque dur (non compris les fichiers de déclaration de revenus sauvegardés)
- Microsoft. NET Framework version 2 ou supérieur est requis (intégré à Vista et Windows 7, Windows XP et Windows 2000 doivent installer séparément)
- La connexion à l'Internet, y compris dial-up.

### **Macintosh:**

- OS X 10.4.11 ou version ultérieure.
- L'installation utilise environ 70 Mo d'espace.
- La connexion à l'Internet, y compris dial-up.

## Installation TaxTron

### **Windows**

Lancez l'installateur TaxTron et suivez les instructions. Par défaut TaxTron sera installé dans le répertoire des programmes. Si vous souhaitez l'installer ailleurs, choisissez de le faire lorsque vous êtes invité.

Lorsque l'installation est terminée, un raccourci sera placé sur votre bureau, et vous pouvez demander à l'installateur pour lancer le programme directement.

## Gestion des fichiers TaxTron

Chaque déclaration de TaxTron peut être enregistrée comme un fichier contenant les données d'une seule déclaration (deux dans le cas d'une déclaration liée). L'extension de ces fichiers identifie le programme et l'année pour laquelle ils ont été créés et enregistrés. Ainsi, l'extension T10 d'un fichier d'une déclaration T1 2010. Déclarations des sociétés utilisent l'extension, Cxx où C désigne la déclaration comme une déclaration pour sociétés.

Lorsque vous créez une copie électronique de votre déclaration pour IMPÔTNET, un autre fichier distinct est créé. L'extension d'un fichier pour ImpôtNet est .TAX, .EOL ou .XML en fonction de la façon dont le fichier a été créé. L'extension XML remplacera l'utilisation .TAX et . EOL pour les déclarations de 2011 et après. Vous pouvez choisir l'emplacement où vous pourrez enregistrer vos fichiers. Par défaut TaxTron enregistre les fichiers dans la direction:

*Mes documents \ TaxTron \ TaxPilot \ aaaa \*

Où « aaaa » représente l'année de la déclaration. Dans ce répertoire, des dossiers distincts sont maintenus pour vos fichiers déclaration de revenus (T10), fichiers fédéral par ImpôtNet (DotTAX), Fichiers Québec par ImpôtNet (MRQFile), fichiers professionnels TED (EFILE), et tous les fichiers d'impression pdf que vous avez générés de vos déclarations (PDF).

## Utilisation de l'aide en ligne

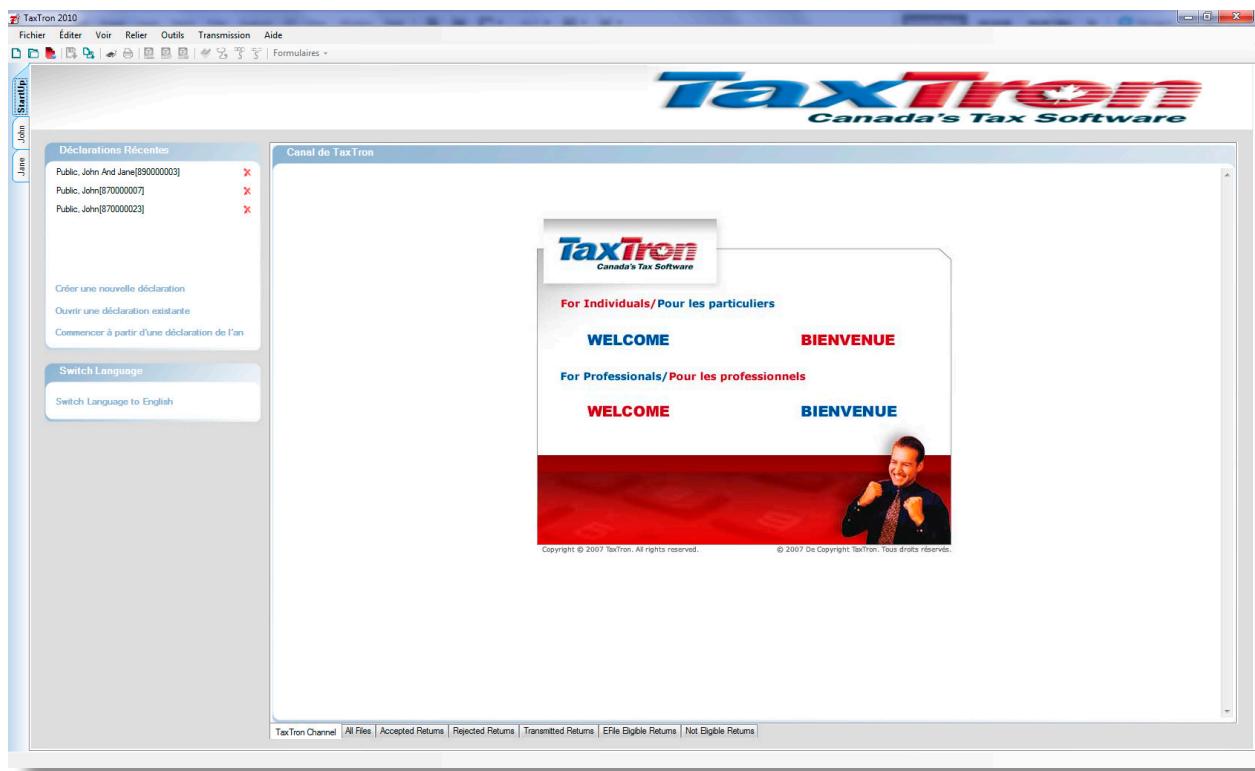
Aide est disponible en ligne pour vous permettre de tirer le meilleur usage de TaxTron. Le menu Aide permet d'accéder à l'aide, ainsi que l'utilisation de la touche F1. Aide fournit des informations sur l'utilisation du produit,

des indications sur l'achèvement d'une déclaration fiscale et des informations sur la réglementation fiscale du gouvernement.

## TaxTron référence

### Lancement TaxTron

L'installation fournit un raccourci sur le bureau. Double cliquez sur le raccourci lancera le programme. Quand vous lancez TaxTron pour la première fois, vous verrez la fenêtre suivante:



Il y a trois volets actifs dans cette fenêtre:

#### Déclarations récentes

Affiche une liste des déclarations récemment active, il est vide quand vous ouvrez TaxTron pour la première fois.

#### Canal de TaxTron

Présente un portail sur le site Web de TaxTron.

#### Changer la langue / Switch Language

Fournit un moyen rapide de changer la langue de présentation entre l'anglais et le français.

Sous la rubrique « Déclarations récentes », vous verrez trois options : Créer une nouvelle déclaration, Ouvrir une déclaration existante, Commencer par une déclaration de l'an dernier.

En cliquant sur Crée une nouvelle déclaration vous permettra de commencer à travailler avec TaxTron.

Si votre PC est connecté à Internet, en cliquant sur le bouton Bienvenue dans le canal de TaxTron , vous verrez d'autres pages de notre site Web.

Sous le canal de TaxTron il y a la barre des onglets destinée aux professionnels d'impôt. Il a d'autres options pour leur permettre de visualiser et d'imprimer des listes de leurs déclarations préparées, vérifier le statut des déclarations et pouvoir également envoyer les déclarations par le service TED en direct Plus de l'ARC.

## Qu'est-ce qu'une déclaration de TaxTron

Une déclaration de TaxTron est une collection de formulaires d'impôt que constitue votre déclaration. La collection de formulaires est un ensemble de pages nécessaires pour répondre aux conditions de votre déclaration. TaxTron contient tous les formulaires nécessaires pour la préparation d'une déclaration canadienne la plus complexe.

TaxTron fournit plusieurs façons différentes de voir votre déclaration. Il fournit également la façon d'ajouter ou de supprimer des formulaires de votre déclaration en fonction de votre situation d'impôt basé sur les réponses et vos choix lors de la préparation de votre déclaration.

Chaque déclaration est un élément distinct que vous pouvez travailler, enregistrer, ré-ouvrir par la suite, imprimer, préparer la copie électronique pour la transmission par l'Internet. Une fois enregistrée, chaque déclaration est un fichier séparé sur votre disque dur, que vous pouvez utiliser dans l'un des moyens que l'Explorateur Windows permet.

## Les modes d'application

TaxTron propose deux modes de voir le contenu de votre déclaration: Mode étapes et Mode formulaire. Une fois la déclaration est ouverte, vous pouvez utiliser soit le mode étape ou le mode formulaire ou une combinaison des deux.

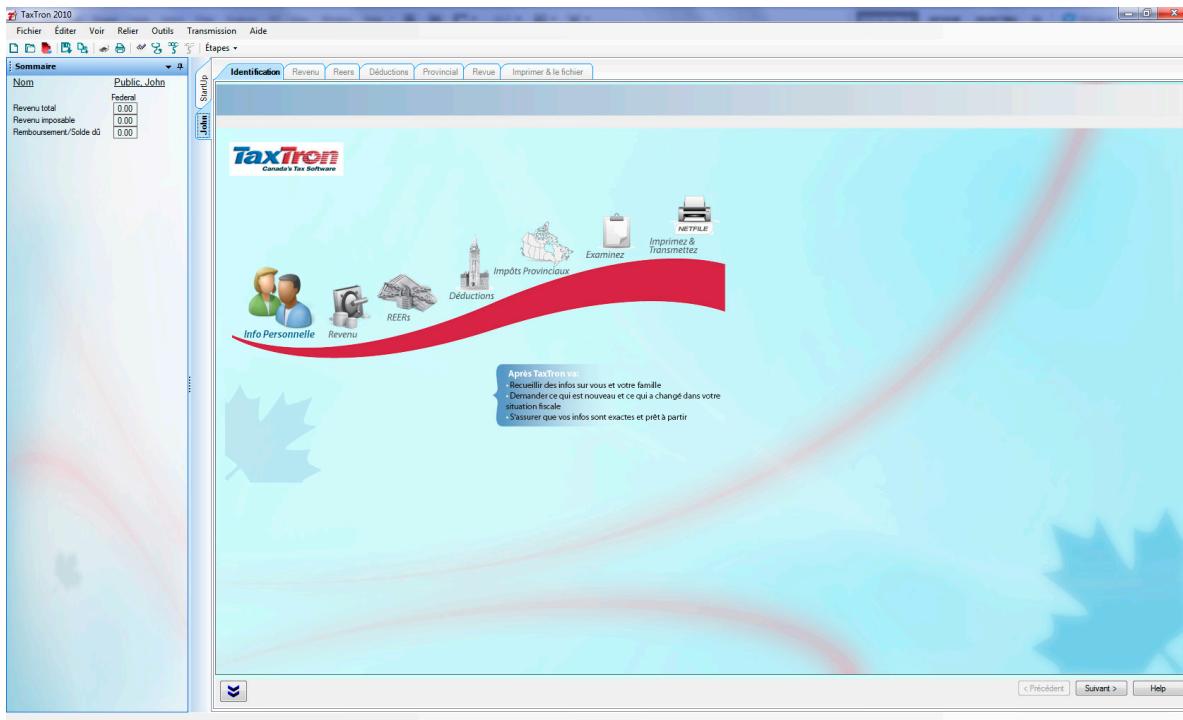
**Remarque:** le mode étape n'est pas disponible dans les logiciels pour sociétés.

### Mode Étape

En Mode étapes, nous fournissons un processus guidé pour la réalisation de votre déclaration. À travers la présentation d'une séquence définie de panneaux, les données nécessaires pour remplir votre déclaration est sollicitée. Lorsque vous suivez la séquence du début à la fin, votre déclaration sera terminée et prête à être déposée.

Vous pouvez utiliser le mode étapes, en sélectionnant «Mode étape » sous le menu Voir, vous pouvez aussi choisir le « Mode étape » dans la barre d'outils, en cliquant dans le menu déroulant.

La première fenêtre en Mode étape est comme suit :



Les onglets situés en haut indiquent les principales étapes que vous utilisez dans la préparation de votre déclaration de revenus.

Vous commencerez par l'onglet « Identification » puis en fonction de vos réponses, vous procédez par les onglets suivants « Revenu », « Reer », « Déductions », « Provincial », « Revue », « Imprimer et envoyer »

Une fois que vous avez parcouru les étapes, sous nos conseils, vous pouvez alors revenir à des étapes que vous avez terminées, et de continuer comme vous le souhaitez.

Les flèches dans le coin en bas à droite, vous permettent de suivre les étapes. Vous pouvez quitter un écran que lorsque vous avez terminé les entrées de manière satisfaisante. Par exemple, sans avoir à cliquer sur Oui ou Non dans ce premier écran ci-dessus, la flèche vers l'avant ne vous permettra pas de procéder.

Vous pouvez agrandir le volet de l'étape, et tous les boutons actifs vont être visibles.

## Mode Formulaire

En Mode formulaire nous vous proposons une séquence de présentation de votre choix. Vous êtes en mesure de sélectionner au hasard les formulaires vous avez vus, les formulaires vous avez inscrit les données, et quels sont les formulaires que vous avez ajoutés ou supprimés de votre déclaration.

Vous pouvez utiliser le mode formulaire, en choisissant « Mode formulaire » sous le menu « Voir », Vous pouvez aussi choisir le « Mode formulaire » dans la barre d'outils, en cliquant dans le menu déroulant.

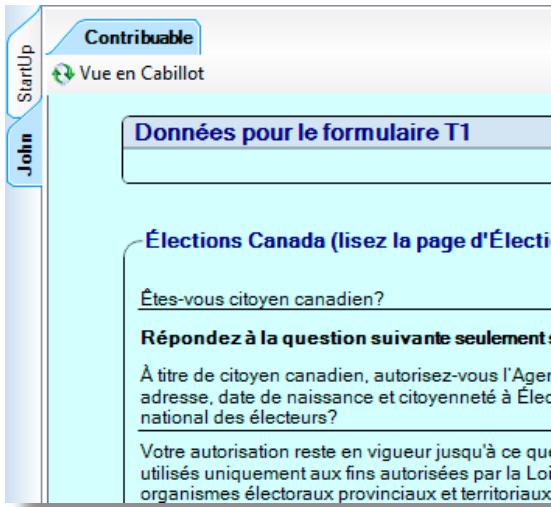
La première fenêtre de mode formulaire peut ressembler comme suit (elle varie selon la province de la déclaration, et diffère aussi à la réouverture d'une déclaration):

Dans cette image, la fenêtre contient un formulaire de la déclaration de revenus. L'onglet en haut de la fenêtre, indique le nom du formulaire, et, une fois que plusieurs formulaires sont affichés, vous fournissent un moyen pour sélectionner un formulaire. Le formulaire qui est mis en surbrillance est le formulaire qui est actuellement sélectionné et affiché.

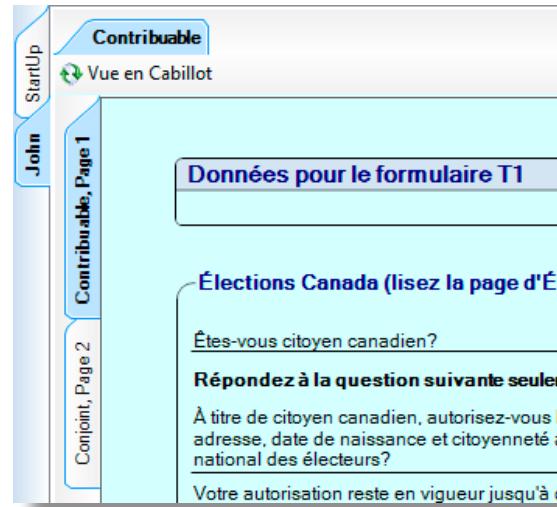
Les onglets verticaux, « StartUp » et « John », permettent l'accès à l'écran de démarrage, et de fournir la déclaration de « John » rapidement.

La barre de défilement à droite, permet de faire défiler le contenu du formulaire choisi.

Le bouton "Vue en cabillot", apparaît à chaque fois un formulaire contient plusieurs pages. Quand le bouton « Vue en cabillot » n'est pas actif, vous pouvez faire défiler toutes les pages en utilisant la barre de défilement. En cliquant sur le bouton « Vue en cabillot », des onglets supplémentaires sont fournis pour permettre d'aller directement à une page spécifique du formulaire. Alors, le défilement est fait que sur cette page seulement. La différence entre l'affichage d'un formulaire quand le bouton « Vue en cabillot » est actif et inactif, est la suivante:



« Vue en cabillot » est inactif



« Vue en cabillot » est actif

Les onglets verticaux supplémentaires identifient les pages du formulaire, la page sélectionnée est indiquée par la mise en évidence de l'onglet, et en le cliquant permet d'accéder directement au contenu de cette page sans défilement.

## Parcourir une déclaration

Chaque fois qu'une déclaration est ouverte et sélectionnée, trois fenêtres flottantes / ancrées apparaissent:

### Sommaire

fournit un résumé numérique de la déclaration de revenus,

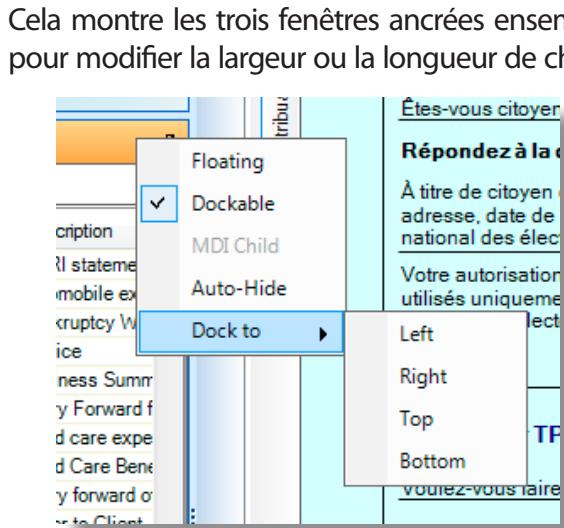
### Ouvrir les déclarations

indique les déclarations actuellement ouvertes, et

### Gestionnaire de formulaires

est le répertoire de tous les formulaires disponibles pour la déclaration courante

Chacune de ces fenêtres peut être séparément flottante ou ancrée comme représentée par l'image:



Cela montre les trois fenêtres ancrées ensemble. Les lignes pointillées peuvent être utilisées pour modifier la largeur ou la longueur de chaque fenêtre: il suffit de cliquer, maintenir et faire glisser pour la largeur ou la longueur dont vous avez besoin.

Faire glisser une des fenêtres par sa barre de titre déplacera cette fenêtre d'une condition ancrée à une condition flottante. Elle peut être placée n'importe où sur l'écran.

La triangle inversée dans la barre de titre (ou en cliquant à droite de votre souris sur l'une des barres de titre), montre un menu qui peut être utilisé pour modifier le positionnement des trois fenêtres flottantes / ancrées:



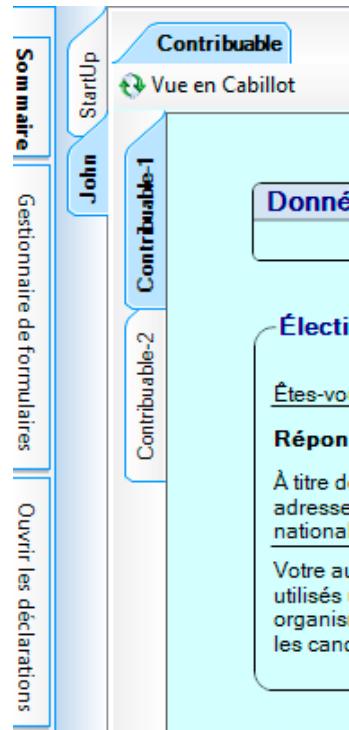
Dans ce menu:

<b>Floating</b>	Utilisez pour changer le statut d'une fenêtre ancrée à une fenêtre flottante. Une fois en position flottante, la barre de titre peut être déplacée n'importe où sur l'écran.
<b>Dockable</b>	Utilisez pour changer le statut en une fenêtre ancrée. Une fois ancrée, et puis en la déplaçant, d'autres icônes apparaissent sur l'écran, sur lequel la fenêtre peut être fixée à une position ancrée.
<b>Auto-Hide</b>	C'est équivalent d'être cliqué sur l'icône « punaise ».
<b>Dock(Quai)</b>	C'est une commande raccourcie pour choisir l'emplacement de la fenêtre lorsqu'elle est ancrée.

L'icône représentée par une punaise peut être utilisé pour cacher la fenêtre. Lorsque cachée de cette manière, vous verrez apparaître les onglets dans une position verticale.

En cliquant sur un des onglets, cela révélera la fenêtre entièrement. En cliquant à nouveau sur la « punaise » restaure la fenêtre d'une position ancrée.

Par défaut les fenêtres doivent être sur le côté gauche. Cependant, toutes les trois fenêtres peuvent être "ancrée" à l'une des quatre côtés. Lorsque cachés («épinglés»), la barre d'onglet apparaît sur le côté de la fenêtre quand elles sont à quai.



Pinned Window Panes

### Fenêtre - Sommaire

À travers cette fenêtre, vous verrez les changements de votre remboursement ou solde dû à mesure que vous travaillez sur votre déclaration.

### Fenêtre - Ouvrir les déclarations

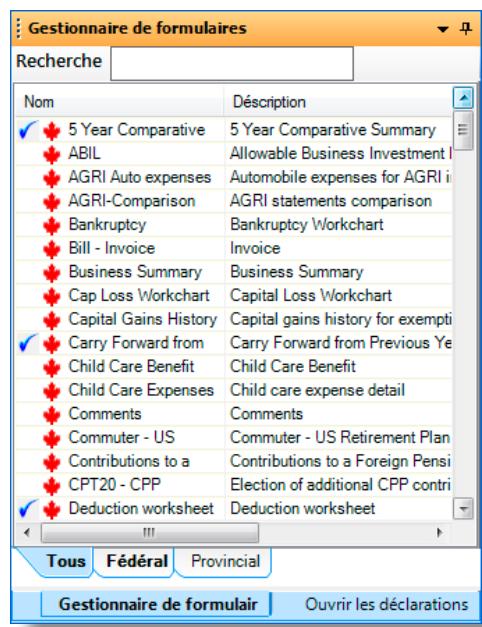
Sous cette fenêtre vous verrez toutes vos déclarations qui sont ouvertes. Le format utilise une arborescence pour voir les formulaires faisant partie de la déclaration, que vous avez sélectionnée. En cliquant sur une de ces formulaires, vous pouvez voir le formulaire entièrement. Vous pouvez parcourir le contenu de votre déclaration de cette manière, en cliquant sur la page ou les formulaires que vous souhaitez.

### Gestionnaire de Formulaires

Le gestionnaire de formulaires vous donne une liste de tous les formulaires que peut faire partie de votre déclaration de revenus. Les formulaires sont assemblés dans le Gestionnaire de formulaires en fonction de la province de votre déclaration, de sorte que tous les formulaires ne seront pas présents dans TaxTron à un moment donné, et seulement les formulaires relatifs qui y seront.

(L'image de la fenêtre Gestionnaire de formulaires montre tous les trois fenêtres flottantes qui sont "épinglés" ensemble. En cliquant sur un des onglets au bas va activer cette fenêtre.

Chaque formulaire qui est disponible pour une déclaration de revenus est représenté comme une ligne dans le gestionnaire de formulaires. Chaque formulaire est identifié par le statut, la juridiction (représentée par l'icône pour le fédéral ou la province, le nom, la description et la catégorie:

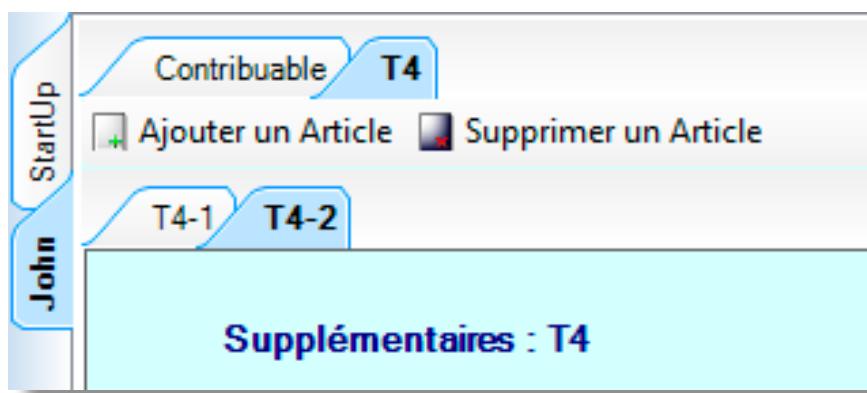


<b>Statut</b>	Une coche dans cette colonne indique que le formulaire est inclus dans la déclaration courante.
<b>Juridiction</b>	L'icône indique si le formulaire est un formulaire fédéral ou provincial qui est représenté par le drapeau de cette province ou territoire.
<b>Nom</b>	Est l'abréviation adoptée par TaxTron pour identifier le formulaire.
<b>Catégorie</b>	Notre classification pour le formulaire.

En cliquant dans la barre de titre du Gestionnaire de formulaires offre les formulaires dans l'ordre alphabétique. En cliquant de nouveau sur la barre va changer l'ordre de l'ascendant à descendant, ou vice versa.

Vous pouvez choisir de limiter les formulaires affichés dans le Gestionnaire de formulaires en cliquant sur les onglets au bas de sa fenêtre, Fédéral, Provincial ou Tous. Lorsque Fédéral ou Provincial est choisi, c'est juste un ensemble de formulaires qui est indiqué.

En le double cliquant sur une entrée dans le gestionnaire de formulaire, ajoute ce formulaire à la déclaration courante, et l'inclut dans l'ensemble des formulaires représenté par les onglets, en haut à gauche de votre écran, sous mode formulaire, par exemple suite à l'ajout d'un feuillet T4 pour la déclaration, il apparaît dans les onglets comme suit :



Quand un formulaire de la même famille est ajouté à la déclaration, comme par exemple un T4, un deuxième onglet s'affiche. Dans l'exemple ci-dessus, un second T4 a déjà été ajouté à la déclaration en cliquant sur "Ajouter un article". Les 2 instances de la T4 sont présentés comme "T4-1" et "T4-2."

Si l'on veut supprimer un de ces T4, alors en cliquant sur l'onglet d'un de ces T4, et puis sur "Supprimer un article" pour le supprimer de la déclaration. Il vous sera demandé de confirmer votre demande de la suppression.

Si l'on veut supprimer tous les exemplaires d'un formulaire, et le formulaire est un formulaire optionnel, alors le bouton qui est dans la barre d'outil peut être utilisé, "Supprimer le formulaire." Il vous sera demandé de confirmer votre souhait de supprimer le formulaire, car toutes les données sur ce formulaire seront perdues lors de la suppression.

### Saisie de données

Les données sont inscrites dans l'élément sélectionné sur une page. Un curseur de saisie de données est présenté pour identifier l'emplacement de la cellule active.

Quand une page est d'abord ouverte, un curseur de saisie de données par défaut est fourni. Vous pouvez déplacer ce curseur par l'utilisation de la touche de tabulation et ou en cliquant sur la souris, le cas échéant.

Il y a généralement de nombreux éléments de saisie des données sur une page. Les champs qui peuvent accepter vos entrées sont mis en évidence différemment de celles qui sont statiques ou calculées.

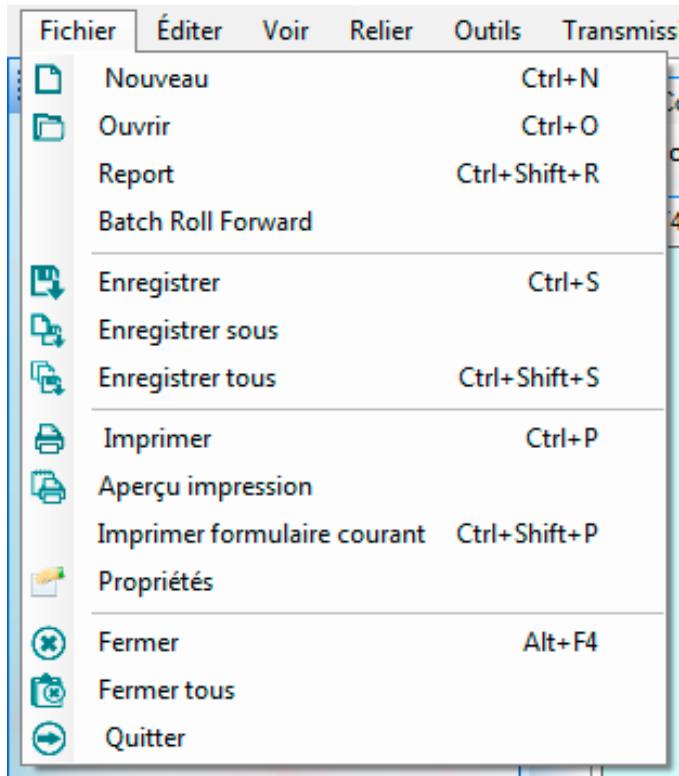
Champs de saisie des données peuvent soit accepter les données par la touche du clavier, ou clics de la souris. Vous pouvez utiliser le clics de la souris ou la barre d'espace (lors de l'utilisation de la touche de tabulation) pour les cases à cocher ou pour les boutons radio.

Les données inscrites dans les champs actifs sont assujetties à une variété de règles de validation immédiate:

- **Les champs numériques:** ne peuvent accepter que des chiffres, un point décimal, et un signe moins. Si le champ a été défini comme positif seulement, soit un signe moins ne sera pas accepté, ou il vous sera demandé pour confirmer une valeur négative. (Aux fins de service ImpôtNet, certains champs peuvent ne pas être déclarés comme des montants négatifs.) (Remarque: lorsqu'on travaille en français, le point décimal est une virgule, mais en anglais on utilise la période pour le point décimal; On n'utilise pas un séparateur pour déterminer un chiffre par le nombre plus de mille.)
- **Les champs de date:** ne peuvent accepter que des chiffres dans un format de date défini: aaaa / mm / jj. Dates invalides (avant 1850 et après l'année en cours) ne seront généralement pas acceptés.
- **Les champs alphanumériques:** les champs de texte acceptent la plupart des touches du clavier, y compris les accents. Selon le champ, il peut y avoir des règles d'édition, telle que ne pas accepter une virgule dans un champ d'adresse.
- **Les champs numéro d'assurance sociale:** les données numériques sont seulement acceptées, et les données doivent être conformes aux règles de validation pour les numéros d'assurance sociale.
- **Numéros de téléphone:** les données numériques compatibles avec téléphone à 10 chiffres numérotation nord-américain est acceptée sans confirmation; les autres numéros (par exemple européen) seront acceptés, mais sous réserve de confirmation.
- **Les codes postaux:** les champs pour le code postal acceptent des données en format canadienne - ANA NAN, validation du premier caractère alpha. D'autres codes postaux peuvent être inscrits, mais exigeront une confirmation.

Dans certains cas (par exemple l'entrée d'un code de l'industrie) un menu déroulant sera utilisé. Sélection de l'entrée appropriée dans le menu déroulant est faite par soit la souris ou par la touche de déplacement du curseur dans la liste.

## Utilisation des menus



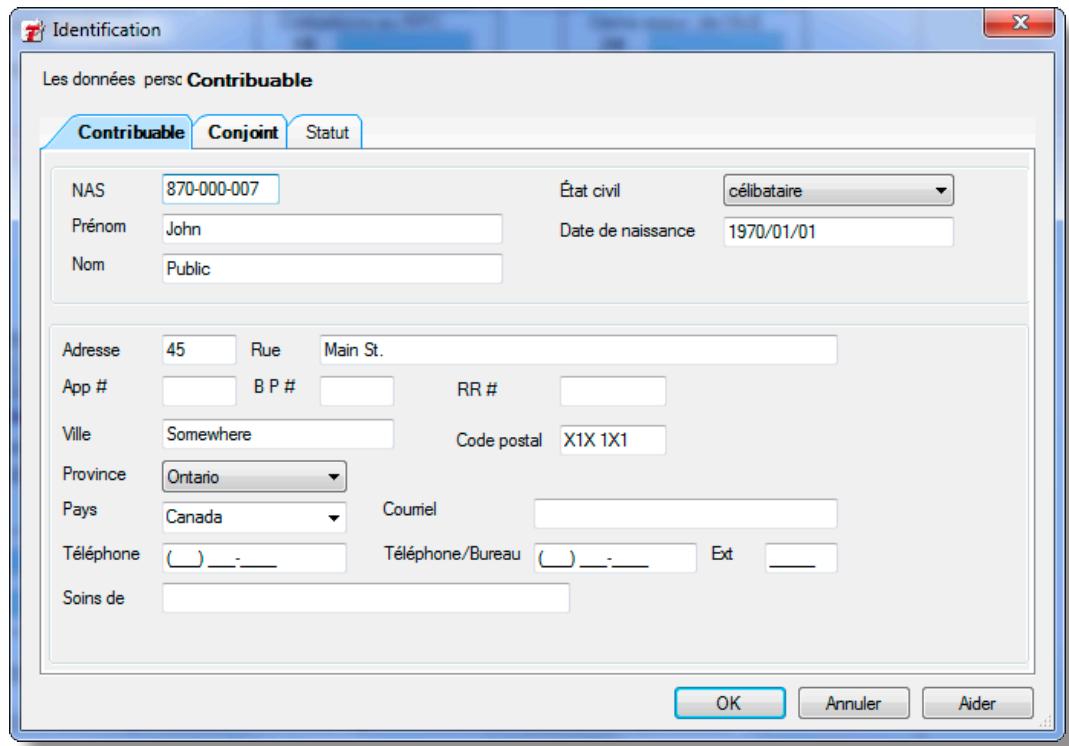
### Menu de fichier

#### Nouveau

«Crée une nouvelle déclaration». Cette commande est la même que le bouton dans le panneau de démarrage «Créer une nouvelle déclaration»

Afin d'établir une nouvelle déclaration, vous devez inscrire les renseignements relatifs sous les onglets «Contribuable», «Conjoint» et «Statut». Ces onglets sont décrits plus en détail dans le texte d'aide en ligne. Lorsque vous avez terminé, cliquez sur OK, pour établir la nouvelle déclaration, et afficher un formulaire pour commencer la saisie de données.

La fenêtre pour la saisie des données vous sera présentée avec une fenêtre fractionnée qui permet d'utiliser les deux modes formulaire ou étape. Voir la description ci-dessus pour plus d'informations et les commandes pour Mode formulaires , Mode étape.



Identification Window

Une entrée pour la nouvelle déclaration sera faite sous l'onglet Ouvrir les déclarations, qui sera disponible jusqu'à ce que la déclaration est fermée. Par la suite, vous pouvez utiliser cette entrée pour revoir cette déclaration..

Un onglet sur le côté gauche du panneau principal sera ajouté pour la nouvelle déclaration. Lorsque la déclaration est active, l'onglet est en surbrillance. Le nom utilisé dans l'onglet est le prénom du contribuable. En cliquant la souris sur l'onglet révélera le nom complet et le NAS du contribuable.

## Ouvrir

*Ouvrir une déclaration existante qui est enregistrée. Cette commande est la même que le bouton dans le volet de démarrage « Ouvrir une déclaration existante »*

La commande Ouvrir présente un dialogue de fichier standard. Naviguez à travers votre système de fichiers pour trouver une déclaration pour l'ouvrir. Annuler permet d'annuler la demande d'ouverture.

Lorsque vous choisissez et ouvrez une déclaration, il sera présenté dans la fenêtre active de la même manière qu'une nouvelle déclaration est présentée, en fonction de votre mode d'affichage en cours, formulaire ou étapes. L'onglet indique le prénom du contribuable et une entrée sera ajoutée à la liste des déclarations ouvertes dans le volet « Ouvrir les déclarations ».

## Report

*Ouvrir une déclaration créé à l'aide de l'édition du logiciel de l'année précédente pour ainsi créer une nouvelle déclaration pour l'année en cours.*

La commande « Report » présente un dialogue de fichier standard, dans lequel seules les déclarations créées selon l'édition du logiciel de l'année précédente sont disponibles pour être ouvertes.

Naviguez à travers votre système de fichiers pour trouver une déclaration pour ouvrir. Annuler permet d'annuler la demande de reporter une déclaration.

Lorsque vous choisissez et ouvrez une déclaration, il sera présenté dans la fenêtre active de la même manière

qu'une nouvelle déclaration est présentée, en fonction de votre mode d'affichage en cours, formulaire ou étape. L'onglet indique le prénom du contribuable et une entrée sera ajoutée à la liste des déclarations ouvertes dans le volet « Ouvrir les déclarations ».

### **Report par lot**

*Une solution rapide pour reporter plusieurs déclarations en même temps.*

### **Enregistrer**

*Enregistre la déclaration sélectionnée. Si la déclaration n'a pas été préalablement enregistrée, vous serez invité à choisir un nom et l'emplacement dans lequel elle sera enregistrée. Si la déclaration n'a pas été modifiée depuis son dernier enregistrement, rien ne se passe.*

### **Enregistrer sous**

*Enregistre une déclaration sélectionnée demande toujours le nom et l'emplacement dans lequel elle sera l'enregistrée.*

### **Enregistrer tous**

*Enregistre toutes les déclarations actuellement ouvertes, si nécessaire, il y aura une demande pour un nouveau nom et un emplacement pour les déclarations qui n'ont pas été précédemment enregistrées.*

### **Imprimer**

*Imprime la déclaration choisie à votre imprimante.*

### **Aperçu avant impression**

*Fournit un examen de la déclaration sélectionnée en format d'impression.*

### **Imprimer le formulaire actuel**

*Imprime seulement le formulaire actuel de la déclaration sélectionnée à votre imprimante.*

### **Propriétés**

*Ouvre une petite fenêtre indiquant le nom, NAS, date de naissance et état civil du contribuable. Il permet aussi aux professionnels d'impôt d'indiquer le statut concernant la TED et le formulaire T1013 pour leurs dossiers.*

### **ImpôtNet (version personnelle uniquement)**

*Prépare la version électronique de la déclaration pour la transmission à l'ARC (Revenu Canada). Cette option n'apparaît pas dans la version professionnelle du logiciel.*

### **MRQ (version personnelle uniquement)**

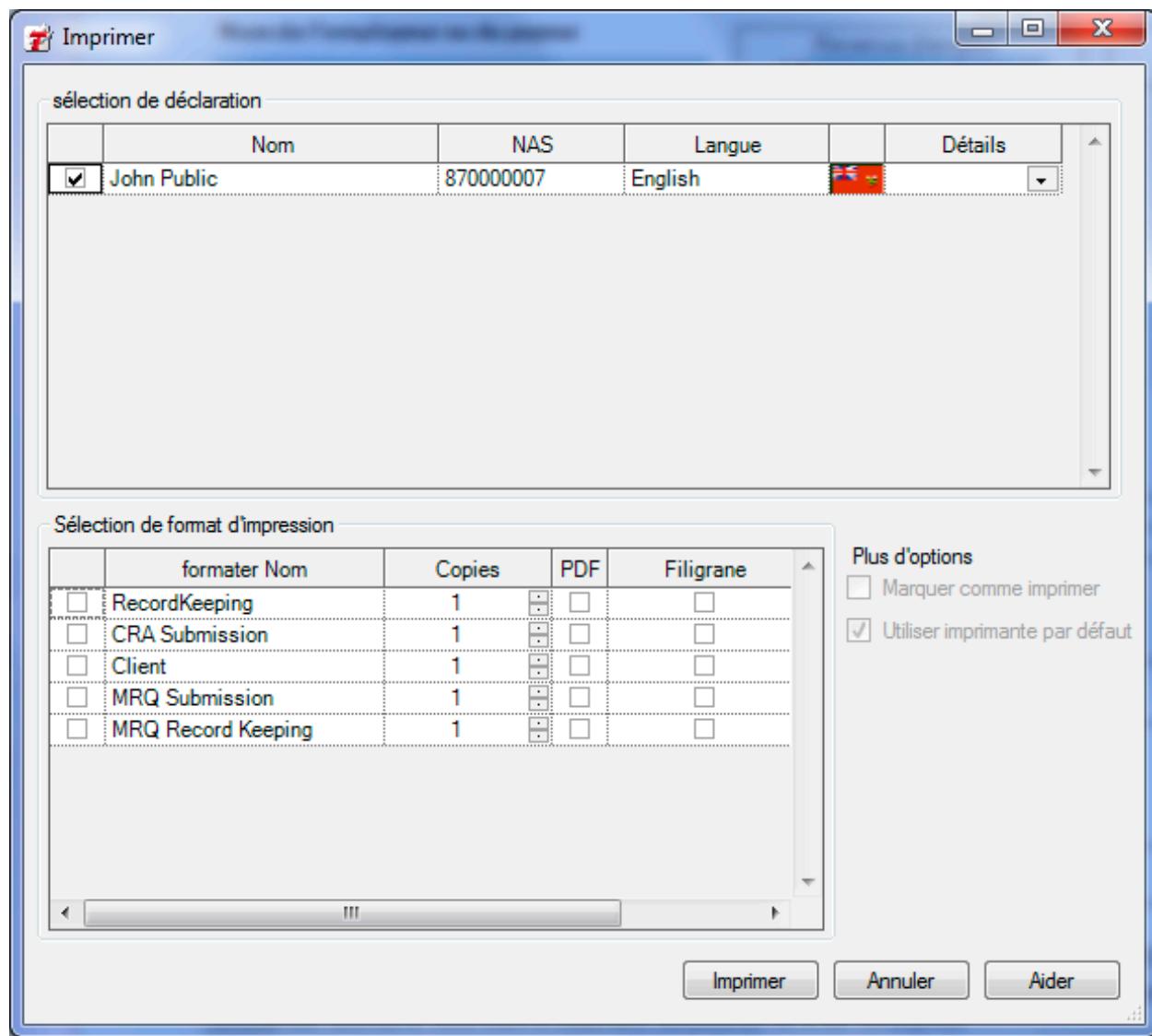
*Prépare la version électronique de la déclaration pour la transmission au MRQ (Québec). Cette commande est activée uniquement lorsqu'une déclaration sélectionnée est une déclaration du Québec. En outre, cette option apparaît dans le menu de transmission dans la version Professionnelle.*

Chacune des 5 commandes ci-dessus commence dans la même séquence:

- **Vérification de la limitation de déclarations de revenus vers l'ARC:** Cette commande va fonctionner seulement si la limite de déclarations vers l'ARC n'a pas été atteinte.
- **Nécessite l'activation:** Si l'activation n'a pas été achevée, alors le dialogue d'activation est présenté. Sauf complétée, aucun autre traitement n'est fait.
- **Nécessite l'activation de la licence:** Si nécessaire (le revenu total est de 30.000 \$ ou plus), une licence est requise. Le dialogue d'enregistrement de licence sera présenté.
- **Propose d'activer la déclaration, s'il n'est pas déjà activée:** Annulation de cette étape se traduira par la déclaration qui n'est pas activée, et vous ne serez pas autorisé de continuer.
- **Présente le diagnostic:** Alors que les erreurs existent dans la déclaration, l'impression est possible, la préparation de la version électronique est refusée dans le logiciel dans la version personnelle.

Les commandes Imprimer et Aperçu Impression avant l'impression demandent la vérification de code à barres. Il y a un certain nombre d'exclusions pour la production de code à barres, dont beaucoup ne sont pas décidé autrement. Vous êtes invité à confirmer qu'aucune de ces conditions existent dans votre déclaration.

La commande Imprimer présente ensuite le dialogue d'impression. Ce dialogue est utilisé pour identifier les déclarations et l'ensemble des pages à imprimer, le nombre de copies, etc. comme suit:



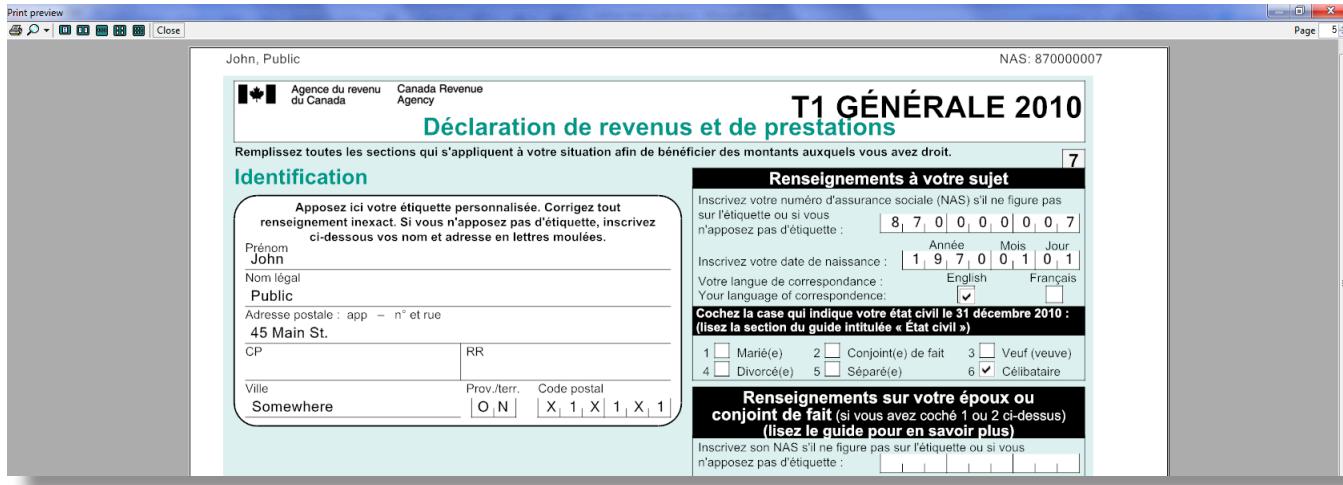
La section « Sélection de déclaration » sous la fenêtre Imprimer permet de sélectionner la déclaration pour être imprimée. Par défaut, la déclaration proposée est la déclaration qui est ouverte. Cliquez dans la colonne de gauche pour choisir une déclaration pour imprimer.

Le panneau inférieur « sélection de format d'impression » fournit la sélection du type d'impression à développer. Les différents formats sont déterminés en utilisant l'option format de gestion d'impression sous le menu Outils.

Cliquez dans la colonne de gauche pour choisir le format à utiliser, cliquez dans la colonne PDF afin de créer un fichier PDF directement, plutôt que d'imprimer sur une imprimante directement, et inscrivez le nombre de copies à être préparé.

Si vous choisissez d'imprimer en PDF, le fichier PDF sera créé dans le dossier pdf tel que décrit ci-dessus.

La commande Aperçu impression présente la fenêtre Aperçu avant l'impression en tant que:



Dans cette fenêtre, vous pouvez faire défiler votre déclaration telle qu'elle sera imprimée. Utilisez le numéro de contrôle dans le coin supérieur droit et choisissez la page à afficher. Utilisez l'icône d agrandissement pour changer l'échelle de la fenêtre. Utilisez les boutons de plusieurs pages pour afficher un maximum de 6 pages à la fois. Si prêt à imprimer, choisissez l'icône de l'imprimante en haut à gauche pour imprimer sur l'imprimante sélectionnée.

Pour les commandes version électronique (ImpôtNet, MRQ) il y a 2 autres dialogues:

- la confirmation de validité ImpôtNet:** Il y a diverses exclusions à des fins ImpôtNet, qui diffèrent entre l'ARC et le MRQ. Ce dialogue demande confirmation que les exclusions ne sont pas remplies dans la déclaration courante.
- Connectez-vous à l'ARC ou au MRQ:** Lorsque votre version ImpôtNet de la déclaration a été préparée, vous êtes immédiatement invité à faire la transmission à l'ARC ou au MRQ.

La version électronique de la déclaration, le fichier .tax ou. mrq sera placé dans le dossier par défaut dans le répertoire approprié de TaxTron.

## Fermer

*Ferme la déclaration sélectionnée. Si la déclaration n'a pas été enregistrée, alors elle sera enregistrée. Si c'est la première fois qu'elle a été enregistrée, il y aura une demande pour un nom et un emplacement.*

## Fermer tous

*Ferme toutes les déclarations actuellement ouvertes, l'enregistrement, le cas échéant, et, si nécessaire TaxTron va demander un nouveau nom et un emplacement pour les déclarations qui n'ont pas été enregistrées.*

## **Quitter**

*Fin de l'utilisation du programme. Veuillez cliquer sur "Fermer tous" avant de quitter.*

## **Menu Éditer**

Le menu Éditer fournit un certain nombre de fonctions d'édition standard et des fonctionnalités supplémentaires spécifiques à TaxTron.

### **Couper**

*Coupe le texte lorsque le texte est sélectionné.*

### **Copier**

*Copie le texte sélectionné lorsque le texte est sélectionné.*

### **Coller**

*Colle le texte sélectionné à la position actuelle du curseur, en remplacement de certains textes selon le cas.*

### **Ajouter l'annexe**

### **Éditer l'annexe**

### **Supprimer l'annexe**

Actuellement inactives, ces options sont réservées pour une utilisation future.

### **Copier une page**

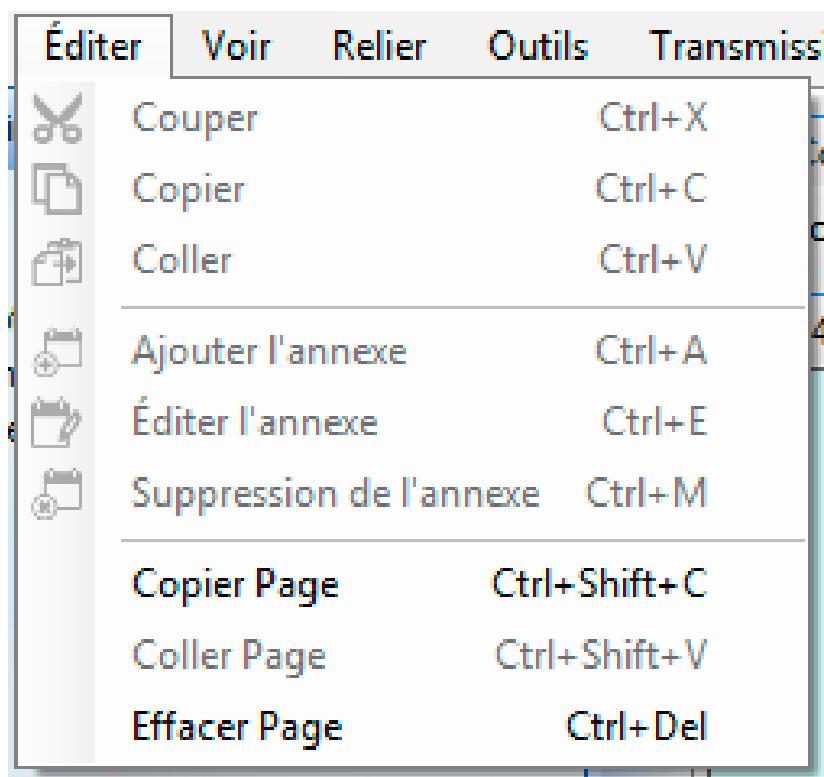
*Le contenu de la page sélectionnée est copié dans le presse-papiers.*

### **Coller la page**

*Le contenu de la page dans le presse-papiers est collé dans la page en cours, en remplaçant le contenu de cette page.*

### **Effacer Page**

*Le contenu de la page sélectionnée est effacé, remplacé par des valeurs nulles ou zéro.*

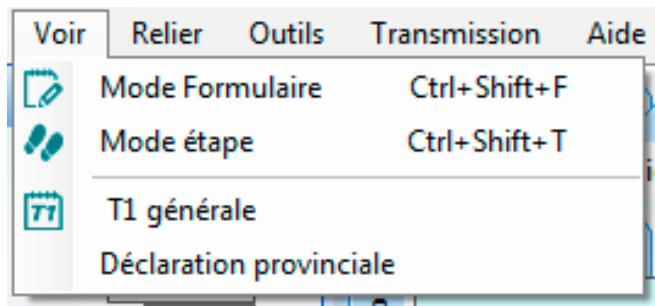


## **Menu Voir**

Le menu Voir fournit un certain nombre de commandes qui vous aide à changer le mode et aussi à examiner votre déclaration en cours pour le fédéral et pour le provincial.

## Mode Formulaire

Change le mode d'application au Mode formulaire. Vous verrez que la déclaration ouverte est changée en Mode formulaire.



## Mode Étape

Change le mode d'application en Mode étape. Vous verrez que la déclaration ouverte est changée en Mode Étape.

## T1 Générale

Sélectionne et présente la déclaration courante, avec des pages de la T1 Générale pour le fédéral.

## Déclaration provinciale

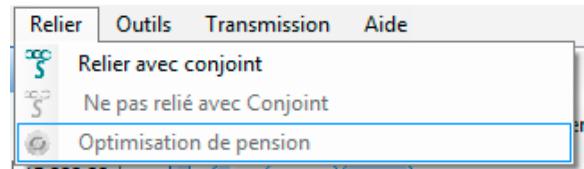
Sélectionne et présente les pages provinciaux de la déclaration courante. Pour le Québec, vous pouvez voir les pages de la TP1; tandis que pour les autres provinces, c'est seulement les pages de la T428 appropriées qui sont présentées.

## Menu Relier

Le menu « Relier » fournit des commandes associées pour lier les déclarations des conjoints.

### Relier avec conjoint

Cette option permet de lier les deux déclarations des conjoints.



### Ne pas relier avec conjoint

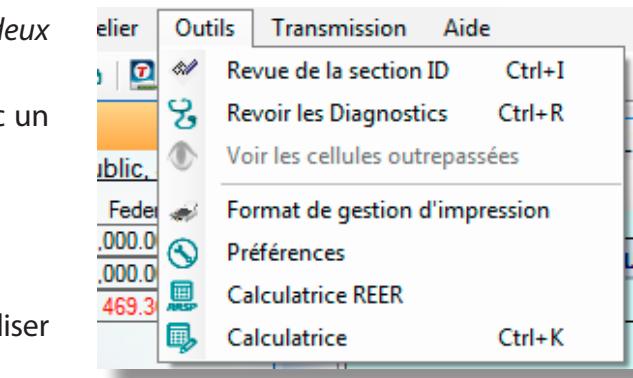
Cette option permet de dissocier les deux déclarations des conjoints..

Lors de la préparation d'une déclaration pour un contribuable marié, une case sous l'onglet « Conjoint » de la fenêtre « identification », invite à créer et lier la déclaration du conjoint dans le même temps. Ces commandes permettent ce statut d'être activé et désactivé par la suite, sans utilisation de la fenêtre « identification » sous l'option « revue de la section ID » sous le menu « outils ».

### Optimisation de pension

Calcule une répartition optimale des pensions entre les deux déclarations liées.

Nécessite une déclaration du conjoint d'être ouverte avec un revenu de pension déclaré.



## Menu Outils

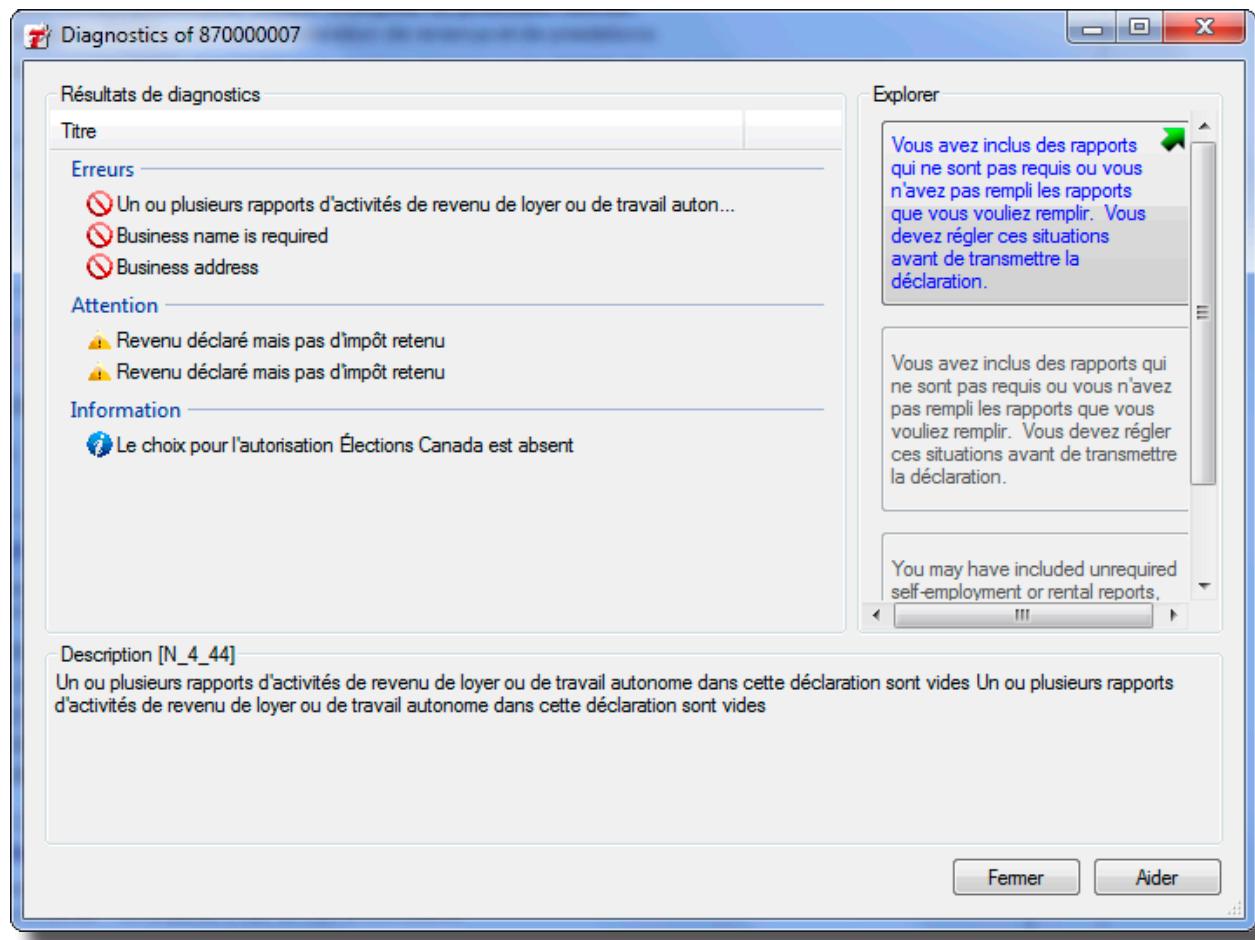
Le menu « Outils » offre un certain nombre d'options à utiliser avec votre déclaration.

## Revue de la section ID

Présente les dialogues initiaux utilisés pour créer une nouvelle déclaration et aussi pour modifier les données personnelles du contribuable et le conjoint.

## Revoir les diagnostics

Présente les diagnostics détectés dans la déclaration, les conditions découlant de la structure de la déclaration, ou des entrées de données spécifiques qui devraient être revues et corrigées éventuellement avant la déclaration peut être déposée.



## Voir les cellules outrepassés

Permet d'examiner et vérifier des valeurs de données outrepassées.

## Format de gestion d'impression

Fournit le moyen de revoir le contenu de chacun des contenus prédéfinis de plusieurs ensembles d'impression, et la possibilité de créer de nouveaux ensembles d'impression.



## Préférences

Revue et réglage des préférences des différents utilisateurs opérationnels. Notez que toutes les options apparaissent dans toutes les versions du logiciel.

## **Les préférences du fichier:**

Permettent la personnalisation de l'endroit où vos fichiers TaxTron seront enregistrés. Par défaut la déclaration de 2010 est enregistrée dans la direction Documents\TaxTron\TaxPilot\2010\T10.

L'option Mot de passe pour protéger votre déclaration est actuellement désactivée et réservée pour une utilisation future.

« Enregistrement automatique après » précise le lapse de temps en minutes pour enregistrement automatique de vos déclarations.

## **Les préférences du préparateur:**

l'onglet « préparateur » sous la fenêtre « Préférences » permet aux préparateurs d'inscrire des informations importantes, relatives à l'impôt.

Une étape essentielle pour les préparateurs d'être en mesure d'inscrire le numéro de la TED et le mot de passe fournis par l'ARC.

En outre, les informations fournies dans cette section concernent aussi les diverses formulaires nécessaires pour la transmission électronique, tels que le T1013, T183 et RC59.

## **Les préférences de l'escompteur:**

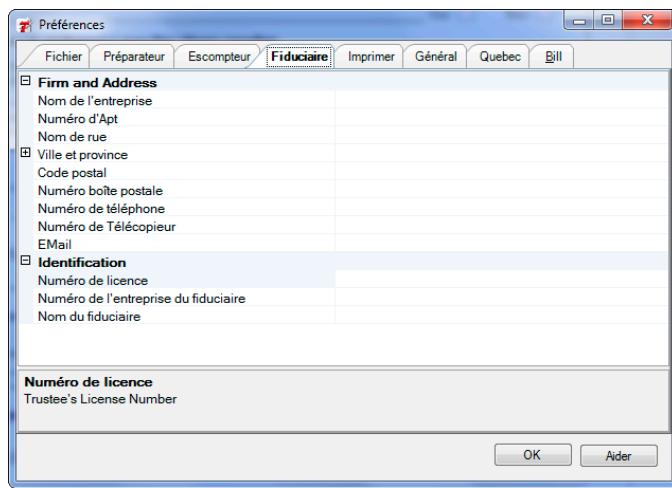
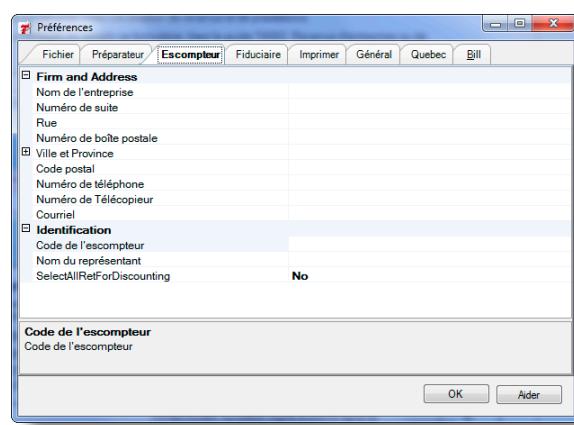
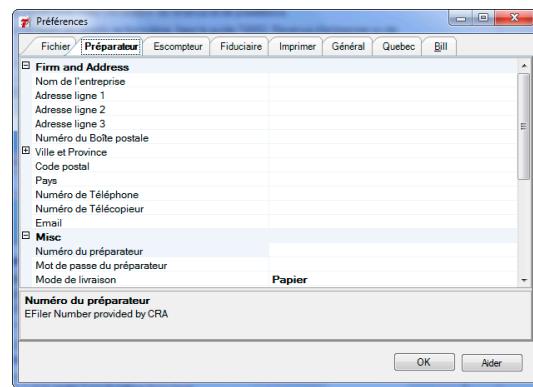
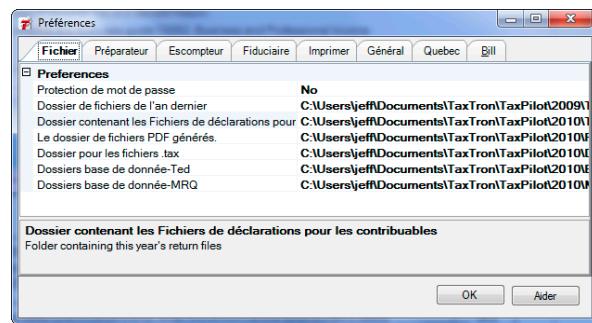
Permettent aux professionnels d'impôt d'inscrire les préférences en ce qui concerne l'escompte des déclarations de revenus si le contribuable peut recevoir un remboursement immédiat des frais supplémentaires.

Notez que pour la déclaration d'être correctement escomptée, vous devez vous assurer que la case « Déclaration escomptée » est cochée sous l'onglet « Statut » sous l'option « Revue de la section ID » de la déclaration du contribuable. Les formulaires nécessaires pour escompter la déclaration seront alors automatiquement ajoutés.

## **Préférences du fiduciaire:**

Permettent aux professionnels d'impôt d'inscrire les informations en ce qui concerne le fiduciaire si le contribuable a fait faillite au cours de l'année d'imposition et le fiduciaire prépare une déclaration au nom du contribuable.

Vous devez vous assurer que les détails nécessaires du fiduciaire sont inscrits correctement.



## **Préférences d'impression:**

*Les préférences d'impression permettent de configurer vos préférences pour les opérations d'impression. Une fois installé, vous pouvez continuer à imprimer en fonction des préférences définies ou de réexaminer avant chaque opération d'impression que vous le souhaitez.*

Vous pouvez choisir d'inclure ou non la production du code à barres de l'ARC; s'il faut inclure un filigrane sur chaque page; quelle imprimante que vous souhaitez utiliser, et si vous souhaitez inclure un en-tête ou un bas de page pour l'impression sur chaque page.

Certaines de ces options peuvent être ou ne pas être disponibles selon le type d'impression que vous vous préparez, par exemple. Le code à barres peut être déclaré comme un élément nécessaire dans un communiqué du logiciel.

## **Préférences générales:**

Vous pouvez utiliser le panneau des préférences générales pour déterminer votre choix de couleurs personnalisées pour la présentation des différents composants du logiciel TaxTron; choisir la langue dans laquelle vous voulez faire fonctionner, et aussi de faire votre choix d'autres options d'affichage.

## **Préférences pour Québec:**

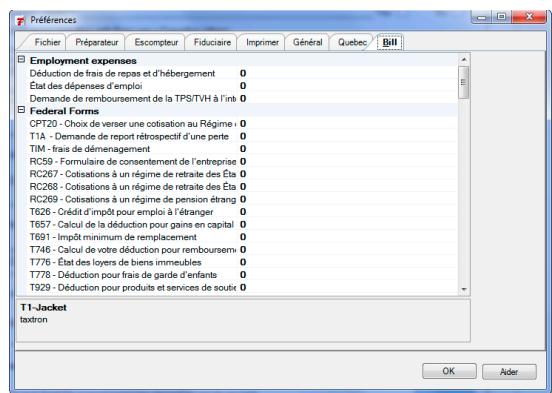
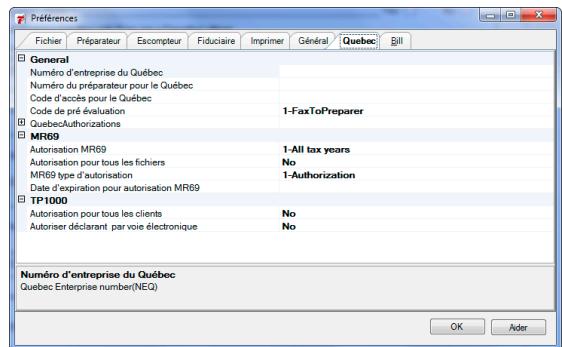
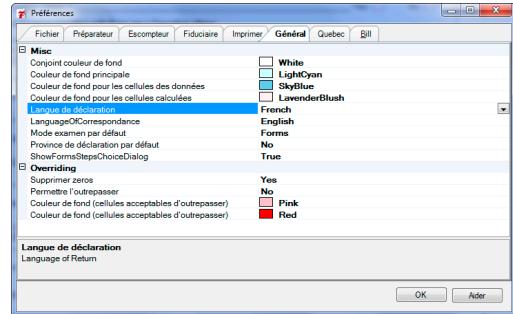
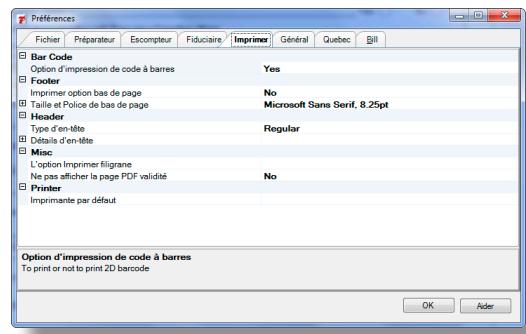
Les préférences pour Québec permettent aux professionnels d'impôt provincial du Québec d'inscrire les informations nécessaires pour la transmission des déclarations, y compris le numéro du préparateur du Québec, les codes d'accès du Québec. Elles contiennent également les informations nécessaires pour les formulaires MR69 et TP1000 requises pour la transmission des déclarations du Québec.

## **Les Préférences pour la facture:**

C'est une nouvelle option de préférences pour 2010, qui permet aux professionnels d'impôt de fixer les taux standardisés pour facturer les clients en fonction de la complexité des déclarations de revenus.

Par exemple, chaque déclaration peut avoir un montant des frais généraux pour la préparation, mais certains formulaires qui ajoutent beaucoup de complexité à la déclaration peuvent également être des charge supplémentaires pour le contribuable sur une base de formulaire.

Le coût final apparaît sous forme de tableau sur la facture personnalisée de TaxTron.



## Calculatrice REER

Fournit un calcul rapide des avantages potentiels de cotisation au REER.

## Calculatrice

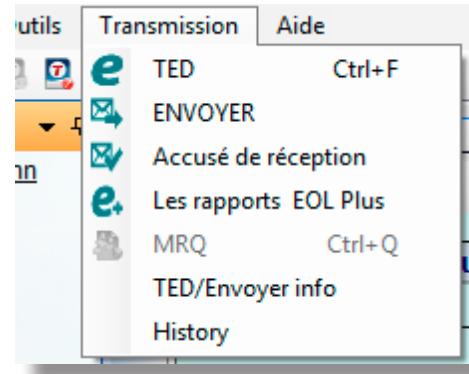
Une calculatrice facile d'accès. Les résultats peuvent être copiés et collés dans vos déclarations.

## L'utilisation de la licence

Indique le statut de l'utilisation de votre licence, contre la limite de l'ARC.

## Menu Transmission (version professionnelle uniquement)

Fournit une interface (similaire à la barre des onglets sur le panneau d'accueil) qui permet aux professionnels d'impôt de faire la transmission par voie électronique en utilisant la TED.



## TED

Envoie la déclaration sélectionnée à l'ARC via le service TED pour les professionnels d'impôt.

L'option TED utilise la séquence suivante:

- **Propose d'enregistrer la déclaration, si elle n'est pas déjà enregistrée:** Annulation de cette étape se traduira par le fait que la déclaration ne sera pas enregistré, et vous ne serez pas autorisé de continuer.
- **Présente les diagnostics:** Alors que les erreurs existent dans la déclaration, l'impression est possible, la préparation de la version électronique est refusé dans le produit personnelle.
- **la confirmation de validité pour TED:** Il y a diverses exclusions aux fins de la TED. Ce dialogue demande confirmation que les exclusions ne sont pas présentes dans la déclaration courante.
- **Connectez-vous à l'ARC:** Lorsque votre déclaration est prête pour la TED, vous êtes immédiatement invités à la transmettre à l'ARC.

La version électronique de la déclaration, le fichier.tax, sera placé dans le dossier par défaut dans le répertoire approprié de TaxTron.

## SEND

Envoie une requête vers le Système électronique de notification de débits pour le contribuable indiqué par la déclaration actuellement sélectionnée.

**Remarque:** Avant d'effectuer les demandes au « SEND », votre client doit avoir lu, signé et daté la version actuelle du formulaire T1153 « Formulaire de demande et de consentement ». Vous devez conserver l'original du formulaire T1153 dans le dossier pendant trois ans après la fin de l'année d'imposition dans laquelle il a été signé. Il doit être conservé dans le dossier même si vous n'avez pas escompté la déclaration du contribuable.

## Accusé de réception

Vous permet de confirmer que la déclaration transmise par la TED a été correctement envoyée, reçue par l'ARC, et acceptée.

## Rapport TED en direct plus

*Vous permet de recevoir un rapport détaillé concernant les fichiers envoyés par la TED en direct plus, qui est essentiellement l'équivalent d'accusé de réception pour la TED en direct plus.*

**MRQ** (version professionnelle uniquement)

*Prépare la version électronique de la déclaration pour la transmission au MRQ (Québec). Cette commande est activée uniquement lorsque la déclaration sélectionnée est une déclaration du Québec. En outre, cette option apparaît dans le menu Fichier dans la version personnelle.*

L'option MRQ utilise la séquence suivante:

- **Propose d'enregistrer la déclaration, si elle n'est pas déjà enregistrée:** Annulation de cette étape se traduira par le fait que la déclaration ne sera pas enregistré, et vous ne serez pas autoriser de continuer.
  - **Présente les diagnostics:** Alors que les erreurs existent dans la déclaration, l'impression est possible, la préparation de la version électronique est refusé dans le produit personnelle.
  - **la confirmation de validité MRQ:** Il ya diverses exclusions aux fins de MRQ, différentes de celles utilisées par l'ARC. Ce dialogue demande confirmation que les exclusions ne sont pas présentes dans la déclaration courante.
  - **Connectez-vous à MRQ:** Lorsque votre déclaration est prête pour l'Impôtnet, vous êtes immédiatement invités à la transmettre à MRQ.

La version électronique de la déclaration.mrq fichier sera placée dans le dossier par défaut dans le répertoire approprié de TaxTron.

**TED / SEND Info**

*Permet d'obtenir des informations détaillées concernant les déclarations rejetées par l'ARC ou de détails concernant SEND info pour le contribuable sélectionné.*

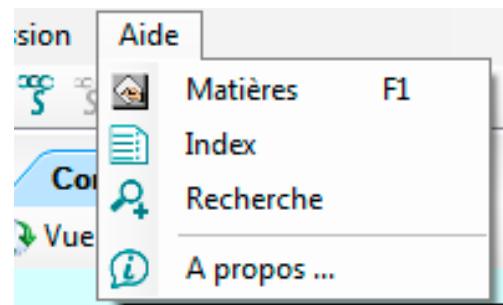
Si vous demandez TED Info, l'information présentée comprend un code d'erreur TED et une description détaillée de l'erreur et comment y remédier. Si vous demandez des SEND info, l'information présentée comprend le code de réponse SEND et une explication du code de réponse.

Histoire

Cela ouvre une fenêtre de navigateur à l'ARC qui vous connecte automatiquement sur le site TED (en utilisant les informations fournies dans les préférences des préparateurs) et qui montre les détails de votre histoire de transmission par la TED, le tout sans vous obliger à se connecter manuellement à l'intérieur et accédez à la page.

## *Menu Aide*

Permet d'accéder à l'outil d'aide en ligne dans TaxTron.



## Matières

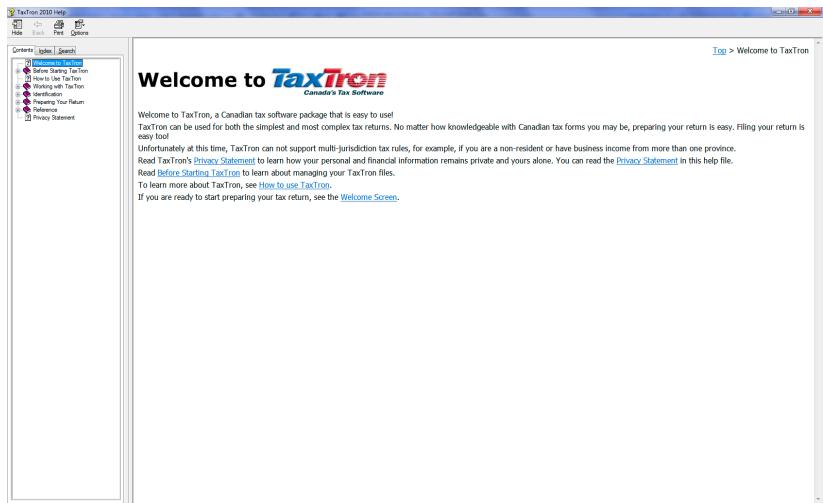
*Présente la fenêtre ci-dessus, à droite.*

Index

Présente l'index dans l'aide en ligne, ce qui équivaut à cliquer sur l'onglet Index dans la fenêtre ci-dessus.

## Recherche

Présente le volet recherche du matériel d'aide, ce qui équivaut à cliquer sur l'onglet Rechercher dans la fenêtre ci-dessus.



## À propos de ...

*Fournit la Version et des informations relatives à logiciel.*

## Utilisation de la barre d'outils

La barre d'outils peut varier en fonction de l'état de la déclaration qui est sélectionné, mais en général, ressemble à ce qui suit:



Chaque icône dans la barre d'outils offre un accès raccourci à une fonction du programme. En cliquant avec la souris sur chaque icône, une info-conseil est fournie indiquant quelle fonction sera appelée lorsque l'icône de la barre d'outils est cliqué.

# Annexe

## Raccourcis du clavier

Lettre	+ Ctrl	+ Ctrl + Shift
A	Ajouter annexe	
B		
C	Copier	Copier page
D		
E	Éditer annexe	
F	Impônet	Mode formulaire
G		
H		
I	Revoir ID	
J		
K	Calculatrice	
L		
M	Supprimer annexe	
N	Nouveau	
O	Ouvrir	
P	Imprimer	Imprimer formulaire courant
Q		
R	Montrer diagnostics	Report
S	Enregistrer	Enregistrer tous
T		Mode étapes
U		
V	Coller	Coller page
X	Couper	
Y		
Z		

## Les autres touches:

- Alt + F4      Fermer  
Ctrl + Del    Effacer page  
F1            Aide

# **Licence du logiciel TaxTron / Garantie**

La garantie suivante et la licence est présentée lors de l'installation. Il doit être acceptée avant l'installation se poursuit.

**Avant d'INSTALLER l'ensemble contenant le logiciel TAXTRON, veuillez lire attentivement cet Accord qui contient les limites sous lesquelles vous(le licencié) acquérez un permis d'utiliser le logiciel, TAXTRON ci-joint. Si le licencié n'accepte pas les limites de cet Accord, veuillez n'INSTALLER pas le logiciel. Renvoyez-le promptement pour un remboursement complet de toute redevance payée. Si le licencié INSTALLE le logiciel ci-joint ou l'utilise, le licencié acquiert un permis d'utiliser le logiciel TaxTron sous la forme de code d'objet, y compris toute documentation imprimée ou électronique (COMMUNÉMENT APPELÉ LE PROGRAMME), SEULEMENT SELON LES LIMITES DE CETTE ENTENTE, ET LE LICENCIÉ SERA CONSIDÉRÉ COMME AYANT ACCEPTÉ ET ÉTANT D'ACCORD SUR LES LIMITES DE CET ACCORD.**

## **1 Octroi de licence**

- (a) Dans la considération du paiement de la redevance pour le programme, sujet aux limites des termes de cet accord, de TaxTron au licencié un permis non-exclusif, non transmissible, limité et restreint comme suit:
  - (i) d'installer et d'utiliser le programme sur des postes de travail pour licenciés possédant des buts personnels;
  - (ii) de faire des copies additionnelles du programme en forme compréhensible par une machine fournie par le licencié et toutes les notices de droit d'auteur de TaxTron ou d'autres désignations dans lesquels apparaissent ou pourrait apparaître dans ou sur le programme, sans changement ou déplacement d'un tel droit d'auteur ou de toute autre notification sur la copie originale du programme.
  - (iii) de produire jusqu'à vingt (20) déclarations d'impôt pour envoyer à ARC par ordinateur.

## **2 Exclusions**

À part les autorisations spécifiées dans les termes de cet accord, le licencié est interdit de faire les actions suivantes dans la mesure la plus largement possible autorisée par la loi :

- (a) sous-louer, louer, licencier, re-licencier ou accorder d'autres droits concernant le programme;
- (b) fournir l'utilisation du programme dans des entreprises de services d'ordinateur, un service d'approvisionnement à l'extérieur de tiers ou un arrangement de service, de bureau de service, un réseau, un arrangement concurrentiel d'utilisation, un partage du temps ou un arrangement de la télévision via câble interactif aux utilisateurs qui ne sont pas correctement autorisés par TaxTron;
- (c) traduire, inverser, modifier, adapter, créer les travaux dérivés, de compiler, fusionner, séparer ou démonter n'importe quelle partie du programme;

## **3 Propriété**

Le programme est licencié, pas vendu. Tous les droits de propriété intellectuels, y compris tous les droits d'auteur et les propriétés industrielles, dans et au programme, à tout moment, demeureront avec TaxTron ou ses concédants.

Le licencié n'acquiert aucun droit sur toutes ou n'importe quelles parties du programme exceptés le droit d'utiliser le programme selon les limites de cet accord et TaxTron et ses concédants se réservent tous les droits

pas expressément accordés au licencié. Les copies physiques du programme demeurent la propriété de TaxTron. Le licencié doit entièrement reproduire n'importe quel droit d'auteur ou toute autre notification marquée sur n'importe quelle partie du programme sur toutes les copies autorisées et ne doit pas changer ou enlever un tel droit d'auteur ou toute autre notification.

#### **4 Garantie limitée**

TaxTron ne justifie pas que les fonctions du logiciel répondront à vos exigences, ou que le logiciel fonctionnera sans erreur ou interruption. TaxTron a utilisé des efforts raisonnables afin de réduire au minimum les défauts ou les erreurs dans le logiciel. Vous en assumez le risque de n'importe quel et de tous les dommages ou de perte d'utilisation ou d'incapacité d'utiliser le logiciel. TaxTron ne fait aucune autre garantie, exprimée ou implicite, statutaire ou autrement, en ce qui concerne la documentation ou le logiciel décrit dans la documentation. Dans aucun cas TaxTron sera responsable des dommages directs ou indirects, fortuits ou consécutifs résultant de n'importe quel défaut dans le logiciel.

#### **5 Limitation de responsabilité**

LE RISQUE ENTIER, QUANT AUX RÉSULTATS ET À L'EXÉCUTION DU PROGRAMME, EST ASSUMÉ PAR LE LICENCIÉ. TaxTron s'exécutera sensiblement selon les caractéristiques éditées, en accord avec la documentation et la publicité autorisée. Là où des anomalies ou les erreurs sont trouvées ou portées à notre connaissance nous fournirons des mises à jour au cours d'une période raisonnable qui seront disponibles par téléchargement pour l'usage ou pour la préparation des déclarations existantes.

#### **6 Limite**

Sujet aux termes et conditions générales de cet accord, le permis accordé aux termes de cet accord restera en effet jusqu'à ce que le licencié cesse toute utilisation du programme et fournis une notification écrite à TaxTron de cet arrêt d'utilisation. TaxTron peut terminer cet accord dû au manque du licencié de se conformer aux dispositions de l'une des provisions de cet accord si après trente (30) jours d'une notification il ne s'y conforme pas. Sur l'arrêt de cet accord par le licencié ou par TaxTron, le licencié accepte de supprimer promptement toutes les copies du programme de tous les systèmes informatiques sur lesquels il a été stocké.

#### **7 Droit applicable**

Cet accord sera régi par les lois de la province d'Ontario, Canada. Chaque partie accepte par la présente d'être conforme à toutes les lois, tous les règlements et tous les ordres de gouvernement applicables pour exécuter ses engagements aux termes de cet accord.

#### **8 Intégralité de l'accord**

Cette convention constitue l'intégralité de l'accord entre les parties à l'égard de son objet et annule et remplace toutes les précédentes, oralement ou par écrit les accords, les représentations, les négociations ou accords entre les parties relativement à cet objet. Pas de changement ou de modification au présent Accord ne sera valable que si elle est par écrit et signée par un représentant des deux parties. Pas de dispositions spécifiques dans tous les bons de commande, ou de toute autre documentation employés par ou au nom du Licencié dans le cadre du présent accord, quelle que soit la date de cette documentation, aura une incidence sur les termes de cet accord, même si ce document est accepté par TaxTron, avec ces dispositions étant considéré comme supprimé.

## **9 Renonciation**

Aucune partie ne sera réputée avoir renoncé à l'exercice de tout droit qu'il détient en vertu du présent accord, sauf si cette renonciation est faite par écrit. L'échec ou le retard de l'une ou l'autre des parties d'exercer un quelconque de ses droits, pouvoirs ou recours des présentes ne constitue pas une renonciation à ces droits, pouvoirs ou recours. Le seul ou partiel exercice d'un droit, pouvoir ou pour y remédier ne fait pas obstacle à son exercice ultérieur ou à l'exercice de tout autre droit, pouvoir ou recours.

## **10 Indemnité**

Le licencié accepte d'indemniser et de tenir TaxTron et ses concédants, y compris les sociétés affiliées, filiales, agents, directeurs, employés, agents ou représentants, contre tout danger et toutes les procédures de tiers, des causes d'action, poursuites, dommages, pertes, responsabilités, coûts et dépenses (y compris les frais juridiques), quel que ce soit qui se présente, soit directement, soit indirectement, en tout état de corrélation avec tout acte ou omission de la part du licencié, ou l'utilisation du programme.

## **11 Choix de la langue**

L'original de cet accord a été écrit en anglais et en français, soit dans les langues officielles reconnues au Canada. Le licencié écarte le droit qu'il peut avoir en vertu des lois du territoire du licencié pour avoir cet accord écrit en n'importe quelle autre langue que les langues officielles reconnues au Canada. Le licencié déclare qu'il a la capacité à lire et à écrire en anglais et en français et qu'il a lu et compris le présent accord. Toutes les communications entre les parties seront en anglais et en français. Les parties aux présentes ont exigé que cette entente et tous autres documents envisagés par les présentes soient rédigés en anglais.